II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

DOCUMENTS JOINTS AU BUDGET GÉNÉRAL POUR L'UNION EUROPÉENNE

État des recettes et des dépenses du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'exercice 1998

(98/334/CE)

Conformément aux dispositions de l'article 14 deuxième alinéa du règlement (CEE) n° 1416/76 du Conseil, du 1er juin 1976, portant dispositions financières applicables au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ([1]), modifié par le règlement (CEE) n° 1948/93 ([2]), « l'état des recettes et des dépenses ainsi que le tableau des effectifs sont publiés au *Journal officiel des Communautés européennes* en même temps que le budget général des Communautés européennes ».

Les montants du présent document budgétaire sont exprimés en écus, sauf indication contraire.

([1]) JO n° L 164 du 24. 6. 1976, p. 1.

([2]) JO n° L 181 du 23. 7. 1993, p. 15.

CEDEFOP

ÉTAT DES RECETTES

Récapitulation

Titre	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
1	*Subvention de la Communauté européenne*	13 000 000	14 300 000	14 410 000,—
2	*Recettes diverses*	100 000	100 000	320 172,38
3	*Subvention des États non membres de l'UE*	226 541	126 282	83 964,57
	TOTAL GÉNÉRAL	**13 326 541**	**14 526 282**	**14 814 136,95**

CEDEFOP

TITRE 1

SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 0 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 1 0			
1 0 0	***Subvention de la Communauté européenne***	13 000 000	14 300 000	14 410 000,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	13 000 000	14 300 000	14 410 000,—
	Total du titre 1	**13 000 000**	**14 300 000**	**14 410 000,—**

CEDEFOP

TITRE 1

SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 0 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

1 0 0 ***Subvention de la Communauté européenne***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
13 000 000	14 300 000	14 410 000,—

Commentaires

Règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, du 10 février 1975, portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 39 du 13. 2. 1975, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 251/95 (JO n° L 30 du 9. 2. 1995, p. 1).

Conformément aux dispositions de l'article 11 paragraphe 2 de ce règlement, une subvention destinée au Centre est inscrite au budget général pour l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue (poste B3-1 0 2 5 de l'état des dépenses de la section III « Commission » du budget général).

CEDEFOP

TITRE 2

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 2 0 — PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

CHAPITRE 2 1 — PRODUIT DE LOCATIONS

CHAPITRE 2 2 — RECETTES ET INDEMNISATION DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX

CHAPITRE 2 3 — REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Produit de la vente de biens meubles et immeubles***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 2 1			
2 1 0	***Produit de locations***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 2 2			
2 2 0	***Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Remboursement de dépenses diverses***	20 000	20 000	33 686,62
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	20 000	20 000	33 686,62

CEDEFOP

CHAPITRE 2 4 — DONS ET LEGS

CHAPITRE 2 5 — REVENUS DE FONDS PLACÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES; BÉNÉFICES DE CHANGE

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 2 4			
2 4 0	***Dons et legs***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 2 5			
2 5 0	***Revenus de fonds placés, intérêts bancaires et autres***	80 000	80 000	286 485,76
2 5 1	***Bénéfices de change***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	80 000	80 000	286 485,76
	Total du titre 2	**100 000**	**100 000**	**320 172,38**

CEDEFOP

TITRE 2

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 2 0 — PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

2 0 0 ***Produit de la vente de biens meubles et immeubles***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 2 1 — PRODUIT DE LOCATIONS

2 1 0 ***Produit de locations***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 2 2 — RECETTES ET INDEMNISATION DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX

2 2 0 ***Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 2 3 — REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES

2 3 0 ***Remboursement de dépenses diverses***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
20 000	20 000	33 686,62

Commentaires

Ce montant concerne des remboursements (conversations téléphoniques privées, etc.).

CHAPITRE 2 4 — DONS ET LEGS

2 4 0 ***Dons et legs***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.	p.m.	0,—

CEDEFOP

CHAPITRE 2 5 — REVENUS DE FONDS PLACÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES; BÉNÉFICES DE CHANGE

2 5 0 *Revenus de fonds placés, intérêts bancaires et autres*

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
80 000	80 000	286 485,76

Commentaires

Ce montant concerne des intérêts bancaires payés aux comptes du Centre.

2 5 1 *Bénéfices de change*

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Règlement (CEE) n° 1416/76 du Conseil, du 1er juin 1976, portant dispositions financières applicables au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 164 du 24. 6. 1976, p. 1), modifié par le règlement (CEE) n° 1948/93 (JO n° L 181 du 23. 7. 1993, p. 15).

Les pertes et les bénéfices de change enregistrés à l'occasion des transferts de fonds peuvent être compensés conformément aux dispositions de l'article 22 point c) de ce règlement. Ainsi n'y aura-t-il lieu d'émettre un titre de recettes à la fin de l'exercice que dans le cas d'un solde créditeur.

CEDEFOP

TITRE 3

SUBVENTION DES ÉTATS NON MEMBRES DE L'UE

CHAPITRE 3 0 — SUBVENTION DE L'ISLANDE

CHAPITRE 3 1 — SUBVENTION DE LA NORVÈGE

Article Poste	Intitulé	Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Subvention de l'Islande***	10 182	0	5 546,25
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	10 182	0	5 546,25
	CHAPITRE 3 1			
3 1 0	***Subvention de la Norvège***	216 359	126 282	78 418,32
	TOTAL DU CHAPITRE 3 1	216 359	126 282	78 418,32
	Total du titre 3	**226 541**	**126 282**	**83 964,57**
	TOTAL GÉNÉRAL	**13 326 541**	**14 526 282**	**14 814 136,95**

CEDEFOP

TITRE 3

SUBVENTION DES ÉTATS NON MEMBRES DE L'UE

CHAPITRE 3 0 — SUBVENTION DE L'ISLANDE

3 0 0 ***Subvention de l'Islande***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
10 182	0	5 546,25

CHAPITRE 3 1 — SUBVENTION DE LA NORVÈGE

3 1 0 ***Subvention de la Norvège***

Exercice 1998	Exercice 1997	Exercice 1996
216 359	126 282	78 418,32

CEDEFOP

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (1998 et 1997) et de l'exécution (1996)

Titre	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1	Personnel	6 505 000	6 543 000	6 734 544,23
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	1 445 000	3 092 000	2 925 515,96
3	Dépenses opérationnelles	5 376 541	4 891 282	3 875 405,98
	TOTAL GÉNÉRAL	**13 326 541**	**14 526 282**	**13 535 466,17**

CEDEFOP

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Agents occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 1 0 0	Traitements de base	3 635 000	3 810 500	3 737 188,68
1 1 0 1	Allocations familiales	470 000	420 000	406 558,27
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	560 000	510 000	485 758,53
1 1 0 3	Indemnité de secrétariat	37 000	37 000	29 346,25
	Total de l'article 1 1 0	4 702 000	4 777 500	4 658 851,73
1 1 1	***Agents auxiliaires et agents locaux***			
1 1 1 0	Agents auxiliaires	365 000	148 500	23 471,82
1 1 1 2	Agents locaux	165 000	169 000	29 703,97
	Total de l'article 1 1 1	530 000	317 500	53 175,79
1 1 3	***Cotisations patronales à la sécurité sociale***			
1 1 3 0	Couverture des risques de maladie	127 000	130 000	124 999,98
1 1 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle	30 000	30 000	28 994,97
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	18 000	12 000	6 586,64
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 3	175 000	172 000	160 581,59
1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	1 000	0,—
1 1 4 1	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	220 000	200 000	199 552,99
1 1 4 5	Indemnité spéciale pour les comptables et régisseurs d'avances	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 4	221 000	201 000	199 552,99

CEDEFOP

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 1 5	***Heures supplémentaires***	1 000	1 000	145,96
1 1 7	***Prestations d'appoint***			
1 1 7 0	Interprètes *freelance* et opérateurs de conférence	20 000	30 000	5 000,—
1 1 7 5	Prestations d'appoint pour le service de traduction	30 000	45 000	52 856,42
1 1 7 6	Autres prestations et travaux de dactylographie à confier à l'extérieur	74 000	186 000	239 052,16
	Total de l'article 1 1 7	124 000	261 000	296 908,58
1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations***			
1 1 8 0	Frais divers de recrutement	10 000	37 000	34 510,35
1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)	20 000	34 000	15 681,60
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	45 000	100 000	253 529,90
1 1 8 3	Frais de déménagement	100 000	185 000	342 309,33
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	25 000	90 000	96 131,17
	Total de l'article 1 1 8	200 000	446 000	742 162,35
1 1 9	***Coefficients correcteurs***	– 263 000	– 530 000	– 157 985,26
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	5 690 000	5 646 000	5 953 393,73
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	***Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires***	260 000	210 000	261 553,67
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	260 000	210 000	261 553,67
	CHAPITRE 1 4			
1 4 0	***Secours extraordinaires***	p.m.	p.m.	0,—
1 4 2	***Restaurants et cantines***	20 000	28 000	32 000,—

CEDEFOP

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL *(suite)*

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 4 3	***Service médical***	10 000	15 000	8 939,76
1 4 4	***Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel***	100 000	100 000	102 916,29
1 4 9	***Autres interventions***	30 000	29 000	17 797,71
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	160 000	172 000	161 653,76
	CHAPITRE 1 5			
1 5 2	***Mobilité de personnel entre le Centre et les secteurs publics***			
1 5 2 0	Fonctionnaires nationaux et internationaux de même qu'agents du secteur privé détachés temporairement au Centre	375 000	495 000	348 943,07
1 5 2 1	Agents du Centre détachés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou des institutions ou entreprises publiques ou privées	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 5 2	375 000	495 000	348 943,07
	TOTAL DU CHAPITRE 1 5	375 000	495 000	348 943,07
	CHAPITRE 1 7			
1 7 0	***Frais de réception et de représentation***	20 000	20 000	9 000,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 7	20 000	20 000	9 000,—
	Total du titre 1	**6 505 000**	**6 543 000**	**6 734 544,23**

CEDEFOP

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

1 1 0 Agents occupant un emploi prévu au tableau des effectifs

1 1 0 0 Traitements de base

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
3 635 000	3 810 500	3 737 188,68

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base du personnel compris dans le tableau des effectifs, calculé sur la base des dispositions en vigueur et compte tenu d'éventuelles adaptations.

1 1 0 1 Allocations familiales

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
470 000	420 000	406 558,27

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 679/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment les articles 6 à 8 de son annexe IV.

Les allocations familiales comprennent :

— l'allocation de foyer,

— l'allocation pour enfant et autre personne à charge,

— l'allocation scolaire.

1 1 0 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
560 000	510 000	485 758,53

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 679/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment l'article 10 de son annexe IV.

L'indemnité de dépaysement est égale à 16 % du montant total du traitement de base ainsi que de l'allocation de foyer et de l'allocation pour enfant à charge.

CEDEFOP

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 0 *(suite)*

1 1 0 3 Indemnité de secrétariat

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
37 000	37 000	29 346,25

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment l'article 9 *quater* de son annexe IV.

1 1 1 ***Agents auxiliaires et agents locaux***

1 1 1 0 Agents auxiliaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
365 000	148 500	23 471,82

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents auxiliaires, à l'exception toutefois des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont à charge du poste 1 1 9 0.

1 1 1 2 Agents locaux

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
165 000	169 000	29 703,97

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre IV.

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.

1 1 3 ***Cotisations patronales à la sécurité sociale***

1 1 3 0 Couverture des risques de maladie

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
127 000	130 000	124 999,98

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment son article 38 paragraphes 1 et 2.

Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations patronales à la sécurité sociale nationale ou la quote-part patronale des frais d'une assurance contre les risques de maladie à supporter par le Centre.

CEDEFOP

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 3 *(suite)*

1 1 3 1 Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	30 000	28 994,97

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment son article 38 *bis*.

Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations patronales à la sécurité sociale nationale ou la quote-part patronale des frais d'une assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle à supporter par le Centre.

1 1 3 2 Couverture du risque de chômage

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
18 000	12 000	6 586,64

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment son article 46 *bis*.

Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations patronales à la sécurité sociale nationale ou la quote-part patronale des frais d'une assurance contre le risque de chômage à supporter par le Centre.

1 1 3 3 Constitution ou maintien de droits à pension

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment l'article 37 de son annexe VI.

1 1 4 ***Allocations et indemnités diverses***

1 1 4 0 Allocations à la naissance et en cas de décès

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 000	1 000	0,—

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment ses articles 39 et 40.

CEDEFOP

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 4 *(suite)*

1 1 4 1 Frais de voyage à l'occasion du congé annuel

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
220 000	200 000	199 552,99

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment l'article 15 de son annexe IV.

1 1 4 5 Indemnité spéciale pour les comptables et régisseurs d'avances

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

1 1 5 ***Heures supplémentaires***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 000	1 000	145,96

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment son annexe II.

Les prestations supplémentaires effectuées par le personnel des catégories C et D peuvent donner lieu au paiement des heures supplémentaires prestées, soit sous forme d'indemnité forfaitaire, soit sous forme de rétribution au taux horaire. Il en va de même pour les heures supplémentaires effectuées par les agents locaux non compensées par du temps libre.

1 1 7 ***Prestations d'appoint***

1 1 7 0 Interprètes *freelance* et opérateurs de conférence

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
20 000	30 000	5 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires et les frais de déplacement des interprètes *freelance* et opérateurs de conférence, y compris le remboursement des prestations fournies par les interprètes de la Commission.

1 1 7 5 Prestations d'appoint pour le service de traduction

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	45 000	52 856,42

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traducteurs indépendants ou intérimaires ou à des travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur par le service de traduction.

CEDEFOP

CHAPITRE 11 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

***11 7** (suite)*

1176 Autres prestations et travaux de dactylographie à confier à l'extérieur

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
74 000	186 000	239 052,16

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir :

— le recours au personnel intérimaire, notamment des standardistes et des sténodactylos,

— pour autant qu'ils ne peuvent pas être exécutés par les propres services du Centre, les travaux de reproduction et de dactylographie à confier à l'extérieur,

— le coût d'informatisation concernant l'établissement de documents explicatifs et justificatifs pour les besoins propres du Centre et à soumettre à l'autorité budgétaire.

118 Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations

1180 Frais divers de recrutement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	37 000	34 510,35

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement, notamment les frais de publication, les frais de voyage et de séjour de candidats convoqués pour un emploi vacant, les frais résultant de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement, ainsi que les frais médicaux d'embauche.

1181 Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
20 000	34 000	15 681,60

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage dus aux agents à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ ou de leur mutation. Il couvre également les frais de voyage des membres de la famille.

1182 Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
45 000	100 000	253 529,90

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 679/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment les articles 11 et 12 de son annexe IV.

Ce crédit est destiné à couvrir :

— l'indemnité d'installation,

— l'indemnité de réinstallation,

dues aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

CEDEFOP

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

***1 1 8** (suite)*

1 1 8 3 Frais de déménagement

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
100 000	185 000	342 309,33

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment l'article 16 de son annexe IV.

Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de déménagement dus aux agents.

1 1 8 4 Indemnités journalières temporaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
25 000	90 000	96 131,17

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO nº L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) nº 679/87 (JO nº L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment l'article 17 de son annexe IV.

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des indemnités journalières temporaires dues aux agents.

1 1 9* *Coefficients correcteurs

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
− 263 000	− 530 000	− 157 985,26

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des coefficients correcteurs conformément aux décisions prises par le Conseil.

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

1 3 0* *Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
260 000	210 000	261 553,67

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions du personnel du Centre.

CEDEFOP

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

1 4 0 *Secours extraordinaires*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

1 4 2 *Restaurants et cantines*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
20 000	28 000	32 000,—

1 4 3 *Service médical*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	15 000	8 939,76

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 1859/76 du Conseil, du 29 juin 1976, portant fixation du régime applicable au personnel du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 214 du 6. 8. 1976, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 679/87 (JO n° L 72 du 14. 3. 1987, p. 1), et notamment son article 30 paragraphe 2.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais des examens médicaux annuels obligatoires du personnel.

1 4 4 *Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
100 000	100 000	102 916,29

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux cours de perfectionnement auxquels ses agents prennent part.

1 4 9 *Autres interventions*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
30 000	29 000	17 797,71

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

1 5 2 *Mobilité de personnel entre le Centre et les secteurs publics*

1 5 2 0 Fonctionnaires nationaux et internationaux de même qu'agents du secteur privé détachés temporairement au Centre

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
375 000	495 000	348 943,07

Commentaires

Les modalités de désignation et de rétribution des fonctionnaires ainsi que les autres conditions financières arrêtées par la Commission seront appliquées par analogie.

CEDEFOP

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS *(suite)*

1 5 2 *(suite)*

1 5 2 0 *(suite)*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement de fonctionnaires nationaux et d'autres experts au Centre et à leur affectation provisoire dans ses services.

1 5 2 1 Agents du Centre détachés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou des institutions ou entreprises publiques ou privées

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le remboursement des charges supplémentaires que le détachement entraîne pour les agents du Centre, ainsi que les dépenses afférentes à des actions de formation.

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

1 7 0 ***Frais de réception et de représentation***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
20 000	20 000	9 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de représentation.

CEDEFOP

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 2 1 — TRAITEMENT DE DONNÉES

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Loyers***			
2 0 0 0	Loyers	275 000	273 000	239 480,31
2 0 0 1	Garanties	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 0 0	275 000	273 000	239 480,31
2 0 1	***Assurances***	5 000	2 000	1 934,49
2 0 2	***Eau, gaz, électricité et chauffage***	40 000	30 000	30 000,—
2 0 3	***Nettoyage et entretien***	100 000	90 000	79 131,78
2 0 4	***Aménagement des locaux***	15 000	19 000	1 744 166,80
2 0 5	***Sécurité et surveillance des immeubles***	60 000	56 000	59 326,21
2 0 7	***Construction des immeubles***	95 000	1 800 000	
2 0 9	***Autres dépenses***	5 000	1 000	1 619,69
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	595 000	2 271 000	2 155 659,28
	CHAPITRE 2 1			
2 1 0	***Équipement, frais d'équipement et de fonctionnement du traitement de données***			
2 1 0 0	Équipement de traitement de données	145 000	150 000	108 971,44
2 1 0 1	Développement de logiciels	100 000	70 000	131 747,57
2 1 0 2	Autres services externes	75 000	98 000	69 282,69
	Total de l'article 2 1 0	320 000	318 000	310 001,70
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	320 000	318 000	310 001,70

CEDEFOP

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 2 2			
2 2 0	***Matériel et installations techniques***			
2 2 0 0	Premier équipement en matériel et installations techniques	10 000	24 000	21 332,48
2 2 0 1	Renouvellement de matériel et installations techniques	18 000	p.m.	0,—
2 2 0 2	Location de matériel et installations techniques	p.m.	p.m.	0,—
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	12 000	17 000	0,—
2 2 0 4	Matériel bureautique	10 000	4 000	1 260,78
	Total de l'article 2 2 0	50 000	45 000	22 593,26
2 2 1	***Mobilier***			
2 2 1 0	Premier équipement en mobilier	7 000	11 000	4 823,32
2 2 1 1	Renouvellement de mobilier	10 000	9 000	1 935,64
2 2 1 2	Location de mobilier	p.m.	p.m.	0,—
2 2 1 3	Entretien, utilisation et réparation de mobilier	1 000	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 2 1	18 000	20 000	6 758,96
2 2 3	***Matériel de transport***			
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	25 000	p.m.	0,—
2 2 3 1	Renouvellement de matériel de transport	20 000	p.m.	0,—
2 2 3 2	Location de matériel de transport	p.m.	2 000	0,—
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	7 000	10 000	10 000,—
	Total de l'article 2 2 3	52 000	12 000	10 000,—
2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	4 000	4 000	4 000,—
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	4 000	2 000	0,—
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	2 000	2 000	0,—

CEDEFOP

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 2 5	*(suite)*			
2 2 5 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	1 000	1 000	0,—
	Total de l'article 2 2 5	11 000	9 000	4 000,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	131 000	86 000	43 352,22
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau***	50 000	42 000	46 974,39
2 3 2	***Charges financières***			
2 3 2 0	Frais bancaires	60 000	66 000	75 000,—
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	0,—
2 3 2 9	Autres frais financiers	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 3 2	60 000	66 000	75 000,—
2 3 3	***Frais de contentieux***	15 000	16 000	6 000,—
2 3 4	***Dommages et intérêts***	p.m.	p.m.	0,—
2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2 3 5 0	Assurances diverses	4 000	1 300	89,23
2 3 5 1	Tenues de service et vêtements de travail	1 000	1 000	0,—
2 3 5 3	Déménagement de services	2 000	4 000	1 851,25
2 3 5 4	Menues dépenses	7 000	4 000	4 000,—
	Total de l'article 2 3 5	14 000	10 300	5 940,48
2 3 9	***Publications***	55 000	54 700	37 934,25
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	194 000	189 000	171 849,12

CEDEFOP

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 2 4			
2 4 0	***Affranchissement de correspondance et frais de port***	83 000	80 000	90 000,—
2 4 1	***Télécommunications***			
2 4 1 0	Abonnements et redevances	90 000	117 000	128 000,—
2 4 1 1	Achat et installation d'équipements et de matériels de télécommunications	7 000	7 000	16 653,64
	Total de l'article 2 4 1	97 000	124 000	144 653,64
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	180 000	204 000	234 653,64
	CHAPITRE 2 5			
2 5 0	***Réunions et convocations en général***	25 000	24 000	10 000,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	25 000	24 000	10 000,—
	Total du titre 2	**1 445 000**	**3 092 000**	**2 925 515,96**

CEDEFOP

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 0 0 ***Loyers***

2 0 0 0 Loyers

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
275 000	273 000	239 480,31

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés.

2 0 0 1 Garanties

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

2 0 1 ***Assurances***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
5 000	2 000	1 934,49

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les contrats d'assurances relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés.

2 0 2 ***Eau, gaz, électricité et chauffage***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
40 000	30 000	30 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes.

2 0 3 ***Nettoyage et entretien***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
100 000	90 000	79 131,78

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien de l'immeuble mis à la disposition du Centre (pièces, ascenseur, chauffage, air conditionné, électricité, conduites).

CEDEFOP

CHAPITRE 2 0 — LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 0 4 *Aménagement des locaux*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
15 000	19 000	1 744 166,80

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de modifications des cloisons dans l'immeuble.

2 0 5 *Sécurité et surveillance des immeubles*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
60 000	56 000	59 326,21

2 0 7 *Construction des immeubles*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
95 000	1 800 000	

Commentaires

Nouvel article

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de construction des immeubles.

2 0 9 *Autres dépenses*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
5 000	1 000	1 619,69

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes en matière d'immeubles non spécialement prévues, notamment taxes et voirie, assainissement, enlèvement d'ordures, ramonage.

CHAPITRE 2 1 — TRAITEMENT DE DONNÉES

2 1 0 *Équipement, frais d'équipement et de fonctionnement du traitement de données*

2 1 0 0 Équipement de traitement de données

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
145 000	150 000	108 971,44

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location d'ordinateurs et de périphériques.

Il couvre également les frais d'entretien, de fonctionnement, de réparations, de supports d'informations, de documentation et autre matériel, etc.

CEDEFOP

CHAPITRE 2 1 — TRAITEMENT DE DONNÉES *(suite)*

2 1 0 *(suite)*

2 1 0 1 Développement de logiciels

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
100 000	70 000	131 747,57

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de sociétés de service et de conseil en informatique pour des services tels que :

— la maintenance des équipements existants,

— la mise en place de nouveaux équipements et l'extension de ceux existants (étude de faisabilité, analyse, programmation, mise en œuvre, etc.),

— l'achat, la location et l'entretien d'ensembles de programmes et de logiciels, etc.

2 1 0 2 Autres services externes

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
75 000	98 000	69 282,69

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de spécialistes externes en informatique (opérateurs, informaticiens, ingénieurs-système, personnel pour la saisie de données, etc.).

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 2 0 ***Matériel et installations techniques***

2 2 0 0 Premier équipement en matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	24 000	21 332,48

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'équipement, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation.

2 2 0 1 Renouvellement de matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
18 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement, notamment :

— de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation, tels que cabines, écouteurs et boîtiers d'écoute pour installations d'interprétation simultanée,

— d'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments.

CEDEFOP

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 0 *(suite)*

2 2 0 2 Location de matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais de location des matériels et équipements dont l'acquisition ne se révèle pas économique ou est rendue difficile par des disponibilités budgétaires réduites.

2 2 0 3 Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
12 000	17 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements repris aux postes 2 2 0 0 à 2 2 0 2.

2 2 0 4 Matériel bureautique

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	4 000	1 260,78

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'acquisition, de location, d'installation, de maintenance et d'entretien des équipements de bureautique tels que machines à écrire et à calculer, machines à traitement de textes, photocopieurs électroniques, mini-ordinateurs, microcopieurs, lecteurs reproducteurs, télécopieurs, grosses unités de reproduction, etc., ainsi que les dépenses relatives à la documentation, aux fournitures, etc.

2 2 1 ***Mobilier***

2 2 1 0 Premier équipement en mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
7 000	11 000	4 823,32

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de nouveaux meubles.

2 2 1 1 Renouvellement de mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
10 000	9 000	1 935,64

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement de mobilier.

CEDEFOP

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 1 *(suite)*

2 2 1 2 Location de mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir la location de mobilier.

2 2 1 3 Entretien, utilisation et réparation de mobilier

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.

2 2 3 ***Matériel de transport***

2 2 3 0 Premier équipement en matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
25 000	p.m.	0,—

2 2 3 1 Renouvellement de matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
20 000	p.m.	0,—

2 2 3 2 Location de matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	2 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la location de voitures ou de moyens de transport pour répondre à certains besoins fortuits (conférences, etc.).

2 2 3 3 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
7 000	10 000	10 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport.

CEDEFOP

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 5 *Dépenses de documentation et de bibliothèque*

2 2 5 0 Fonds de bibliothèque, achats de livres

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
4 000	4 000	4 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications non périodiques ainsi que des mises à jour de volumes existants nécessaires aux services du Centre.

2 2 5 1 Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
4 000	2 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques (fichiers, rayonnages, meubles catalogues, etc.).

2 2 5 2 Abonnements aux journaux et périodiques

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 000	2 000	0,—

2 2 5 4 Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 000	1 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

2 3 0 *Papeterie et fournitures de bureau*

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
50 000	42 000	46 974,39

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de photocopie, les produits pour les appareils de reproduction, le papier et les fournitures de bureau.

CEDEFOP

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 2 ***Charges financières***

2 3 2 0 Frais bancaires

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
60 000	66 000	75 000,—

2 3 2 1 Pertes de change

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.

2 3 2 9 Autres frais financiers

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

2 3 3 ***Frais de contentieux***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
15 000	16 000	6 000,—

2 3 4 ***Dommages et intérêts***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
p.m.	p.m.	0,—

2 3 5 ***Autres dépenses de fonctionnement***

2 3 5 0 Assurances diverses

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
4 000	1 300	89,23

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les assurances diverses (notamment responsabilité civile, assurance contre le vol).

2 3 5 1 Tenues de service et vêtements de travail

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 000	1 000	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'achat, l'entretien et le nettoyage de tenues de service et vêtements de travail.

CEDEFOP

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 5 *(suite)*

2 3 5 3 Déménagement de services

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
2 000	4 000	1 851,25

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur du bâtiment.

2 3 5 4 Menues dépenses

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
7 000	4 000	4 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

2 3 9 ***Publications***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
55 000	54 700	37 934,25

Commentaires

Règlement (CEE) n° 1416/76 du Conseil, du 1er juin 1976, portant dispositions financières applicables au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (JO n° L 164 du 24. 6. 1976, p. 1), modifié par le règlement (CEE) n° 1948/93 (JO n° L 181 du 23. 7. 1993, p. 15).

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de publication pour autant qu'elles ne seront pas imputables au chapitre 3, notamment celles résultant de la publication de l'état des recettes et des dépenses du Centre au *Journal officiel des Communautés européennes*, conformément aux dispositions de l'article 14 deuxième alinéa des dispositions financières.

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

2 4 0 ***Affranchissement de correspondance et frais de port***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
83 000	80 000	90 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.

CEDEFOP

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS *(suite)*

2 4 1 Télécommunications

2 4 1 0 Abonnements et redevances

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
90 000	117 000	128 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais fixes d'abonnements, les frais de communications, les redevances d'entretien, la réparation et l'entretien du matériel.

2 4 1 1 Achat et installation d'équipements et de matériels de télécommunications

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
7 000	7 000	16 653,64

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux équipements de télécommunications, y compris les câbles : achat, location, installation, maintenance, documentation, etc.

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

2 5 0 Réunions et convocations en général

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
25 000	24 000	10 000,—

CEDEFOP

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 1 — PARTICIPATION DES ÉTATS NON MEMBRES DE L'UE AU PROGRAMME DE TRAVAIL

Article Poste	Intitulé	Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Constitution d'une documentation opérationnelle***			
3 0 0 0	Documentation	220 000	220 000	185 000,—
3 0 0 1	Informatisation	50 000	116 000	68 900,—
	Total de l'article 3 0 0	270 000	336 000	253 900,—
3 0 1	***Diffusion des connaissances***	1 031 000	810 000	561 361,15
3 0 2	***Actions pour le développement et la coordination de la recherche***			
3 0 2 0	Frais de réunions	615 000	510 000	353 000,—
3 0 2 1	Frais d'interprétation	230 000	150 000	120 000,—
	Total de l'article 3 0 2	845 000	660 000	473 000,—
3 0 3	***Frais d'études et de projets pilotes***	1 301 000	1 144 000	789 900,05
3 0 4	***Frais de traduction***	308 000	395 000	311 372,79
3 0 5	***Réunions du conseil d'administration***	175 000	200 000	234 739,03
3 0 6	***Programme de visites d'échanges de spécialistes de la formation***	1 220 000	1 220 000	1 154 997,96
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	5 150 000	4 765 000	3 779 270,98
	CHAPITRE 3 1			
3 1 0	***Participation des États non membres de l'UE au programme de travail***	226 541	126 282	96 135,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 1	226 541	126 282	96 135,—
	Total du titre 3	**5 376 541**	**4 891 282**	**3 875 405,98**
	TOTAL GÉNÉRAL	**13 326 541**	**14 526 282**	**13 535 466,17**

CEDEFOP

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 30 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

300 ***Constitution d'une documentation opérationnelle***

3000 Documentation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
220 000	220 000	185 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'établissement d'un système d'information et de documentation, considéré comme essentiel pour un fonctionnement satisfaisant du Centre, les accords de coopération avec des institutions spécialisées, les achats de livres et les abonnements aux journaux et périodiques, ainsi que les frais (lignes téléphoniques, temps d'utilisation) occasionnés par le recours à des banques de données.

3001 Informatisation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
50 000	116 000	68 900,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir tous les frais (y compris, par exemple, consultation de spécialistes en informatique, achat ou établissement de logiciels, lignes téléphoniques, coûts d'utilisation) occasionnés par l'établissement, la gestion et le recours à des banques de données.

301 ***Diffusion des connaissances***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 031 000	810 000	561 361,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à la préparation, à l'édition et à la distribution d'un bulletin sur la formation professionnelle, du rapport annuel et d'autres publications du Centre, y compris, par exemple, les frais de papier, de saisie, d'impression, de distribution et autres prestations de services extérieurs.

302 ***Actions pour le développement et la coordination de la recherche***

3020 Frais de réunions

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
615 000	510 000	353 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation, de tenue et de développement des réunions d'experts, groupes de travail et conférences qui ont pour objet :

— de fixer des objectifs clairs aux différentes actions conduites par le Centre,

— d'assurer le suivi de ces actions,

— de faire le point sur les enseignements qu'il convient d'en tirer,

CEDEFOP

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 0 2 *(suite)*

3 0 2 0 *(suite)*

y compris les frais pour travaux de frappe, impression et reproduction confiés à l'extérieur.

3 0 2 1 Frais d'interprétation

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
230 000	150 000	120 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires, les indemnités journalières et les frais de déplacement des interprètes *freelance* et opérateurs de conférence, y compris le remboursement des prestations fournies par les interprètes de la Commission, pour toutes les réunions relatives à la réalisation du programme de travail du Centre.

3 0 3 ***Frais d'études et de projets pilotes***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 301 000	1 144 000	789 900,05

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux contrats d'étude et d'évaluation d'actions expérimentales et de projets pilotes conformément au programme de travail, y compris les frais pour travaux de saisie confiés à l'extérieur.

3 0 4 ***Frais de traduction***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
308 000	395 000	311 372,79

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traductions relatives à la réalisation du programme de travail du Centre, y compris les frais pour travaux de saisie confiés à l'extérieur.

3 0 5 ***Réunions du conseil d'administration***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
175 000	200 000	234 739,03

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du conseil d'administration et du bureau, y compris les frais de voyage et de séjour, la location de salles et les frais d'interprétation.

CEDEFOP

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 0 6 ***Programme de visites d'échanges de spécialistes de la formation***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
1 220 000	1 220 000	1 154 997,96

Commentaires

Résolution du Conseil, du 2 juin 1983, concernant les mesures relatives à la formation professionnelle aux nouvelles technologies de l'information (JO n° C 166 du 25. 6. 1983, p. 1).

Résolution du Conseil, du 11 juillet 1983, concernant les politiques de formation professionnelle dans la Communauté européenne pour les années 1980 (JO n° C 193 du 20. 7. 1983, p. 2).

Ce crédit est destiné à couvrir les frais (y compris réunions, interprétation, voyages, traductions) liés à la mise en œuvre des programmes prévus par ces résolutions.

CHAPITRE 3 1 — PARTICIPATION DES ÉTATS NON MEMBRES DE L'UE AU PROGRAMME DE TRAVAIL

3 1 0 ***Participation des États non membres de l'UE au programme de travail***

Crédits 1998	Crédits 1997	Exécution 1996
226 541	126 282	96 135,—

CEDEFOP

Tableau des effectifs

Catégories et grades	Situation 1997		Situation 1998	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
A 1	—	—	—	—
A 2	—	—	—	—
A 3	—	1	—	1
A 4	4 (1)	4 (1)	4	4
A 5	12 (2)	3 (1)	12	3
A 6	3 (1)	3	3	3
A 7	4	2	4	2
A 8	—	—	—	—
Total	23	13	23	13
B 1	4	—	4	—
B 2	—	—	—	—
B 3	3	2	3	2
B 4	—	—	—	—
B 5	4	2	4	2
Total	11	4	11	4
C 1	4	1	4	1
C 2	3	1	3	1
C 3	9	5	9	5
C 4	—	2	—	2
C 5	—	2	—	2
Total	16	11	16	11
D 1	1	—	1	—
D 2	1	1	1	1
D 3	—	—	—	—
D 4	—	—	—	—
Total	2	1	2	1
Total	52	29	52	29
Total général	**81**		**81**	

(1) Dont 1 traducteur.
(2) Dont 7 traducteurs.

Pour 1997, pas de changement quant au nombre de postes par catégorie mais, en cas de départ d'un fonctionnaire occupant un poste dans le secteur opérationnel, celui-ci sera remplacé par un agent temporaire au sein de la même carrière mais pas automatiquement au même grade.